CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 octobre 2026

Délibération n°2026-21 portant approbation d'une motion

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la motion présentée en séance.

Nombre de membres votants : 23

Pour : 21
Contre : 1
Abstention(s) : 1

Fait à Paris, le 15 octobre 2026

La Présidente du conseil d'administration

SIGNÉ

Anne BOUVEROT

Annexe : motion du conseil d'administration de l'École normale supérieure.

Dans le contexte actuel de mobilisation étudiante et lycéenne, nous, membres du Conseil d'Administration de l'École Normale Supérieure – PSL affirmons notre solidarité avec les revendications légitimes des lycéens et lycéennes, étudiants et étudiantes, travailleurs et travailleuses concernant l'importance de financer l'enseignement et la recherche publiques en tant que piliers d'une société démocratique et ouverte.

Nous rappelons également la centralité des libertés d'expression et de manifestation au cœur des valeurs républicaines et le fait que toute présence policière sur les campus doit respecter le principe de franchise universitaire, qui reflète l'indépendance de nos institutions académiques.

Finalement, nous revendiquons nos écoles et universités comme des lieux d'écoute des préoccupations exprimées pacifiquement par la société civile et la communauté étudiante. Préserver cette mission est essentielle pour qu'elles continuent à être des espaces de partage, d'échange et d'ouverture.